

<p>Date de Convocation 11 mars 2019</p> <p>Date d’Affichage 28 mars 2019</p>	<p><b>Séance du 15 mars 2019</b></p> <p>L’an deux mille dix neuf et le 15 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaudot Roger, Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales.</p>
--	--

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

MM RENAUDOT Roger, DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel, CHAPPUIS Jean Pierre, DAGOT Denis, GRADOT Didier, GILG Tony, VERNET Guy. BLONDEAU Philippe.

Excusés : MASSON Philippe (pouvoir à TOURNIER Michel)

Absente : TETU Pascale

Monsieur Blondeau Philippe a été élu secrétaire de séance.

<p>DCM 1</p> <p>Compte administratif 2018 «Commune»</p>	<p>Le Maire présente le compte administratif du budget communal 2018. La balance s’établit comme suit :</p> <p>Fonctionnement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 263 550,26 €uros Recettes : 398 135,01 €uros</p> <p>Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 440 363,13 €uros Recettes : 261 555,86 €uros</p>
<p>DCM 2</p> <p>Compte administratif 2018 «Eau»</p>	<p>Le Maire présente le compte administratif du budget Eau 2018. La balance s’établit comme suit :</p> <p>Exploitation :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 56 786,29 €uros Recettes : 90 875,71 €uros</p> <p>Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 77 234,94 €uros Recettes : 140 828,14 €uros</p>
<p>DCM 3</p> <p>Compte administratif 2018 «Assainissement»</p>	<p>Le Maire présente le compte administratif du budget Assainissement 2018. La balance s’établit comme suit :</p> <p>Exploitation :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 27 738,67 €uros Recettes : 66 232,17 €uros</p> <p>Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 50 125,55 €uros Recettes : 167 490,70 €uros</p> <p>Le Maire demande au premier adjoint de soumettre au Conseil Municipal l’approbation par vote des comptes administratifs Commune, Eau &amp; Assainissement et quitte la séance. Le Conseil Municipal à l’unanimité des présents approuve les comptes administratifs 2018 Commune, Eau &amp; Assainissement.</p>

<p>DCM 4</p> <p>Comptes de gestion 2018</p>	<p>Les comptes de gestion Commune, Eau et Assainissement 2018 présentés par le Trésorier Municipal sont en concordance avec les comptes administratifs Commune, Eau et Assainissement 2018. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à les signer.</p>
<p>DCM 5</p> <p>Affectation de résultat</p>	<p>A l'unanimité des présents Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal 2018 d'un montant de 874.653,89 €uros au compte 002 et le déficit de la section d'investissement d'un montant de 96.207,03 €uros au compte R1068.</p>
<p>DCM 6</p> <p>Marquage au sol</p>	<p>A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis pour le marquage au sol sur la commune avec l'entreprise Hicon 74, route de St Loup 70000 Vesoul d'un montant de 4.128,00 € HT</p>
<p>DCM 7</p> <p>Numérotation logements rue des chioz et Vieille route de Boul</p>	<p>A l'unanimité des présents le conseil municipal décide de numéroter du numéro 24 au 42 le nouveau lotissement rue des Chioz et du 25 au 31 pour la Vieille route de Boul.</p>
<p>DCM 8</p> <p>SIED 70</p> <p>Participation financière</p>	<p>Le Maire explique que suite à la création du nouveau lotissement rue des Chioz et Vieille route de Boul Par Habitat 70, Le SIED propose un nouvel aménagement pour l'éclairage public et la création d'un génie civil de télécommunications.</p> <p>Le maire explique que la communauté de commune à pris l'engagement de réaliser le raccordement du réseau «assainissement» et la commune du «réseau pluvial». Considérant que la voirie créé par la commune est déjà existante concernant ce lotissement. Le Conseil Municipal estime que le lotisseur peut prendre à sa charge l'aménagement du réseau électrique et la création d'un génie civil de télécommunications.</p> <p>La commune prendra également à sa charge la réalisation de trottoirs rue des Chioz ainsi que la réfection de la rue.</p>
<p>DCM 9</p> <p>Convention chemin piétonnier Voray/Buthiers</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Buthiers, concernant la création de chemin piétonnier entre la commune de Voray et celle de Buthiers.</p> <p>La commune de Voray participera à auteur de 70 % du coup des travaux estimés à 65.046,40 € HT hors subventions. Les subventions attendues seront déduites de ce montant.</p>
<p>DCM 10</p> <p>Achat de terrain</p>	<p>A l'unanimité des présents le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser un achat de terrain (parcelle 381) appartenant à Mme Revillard Marcelle situé rue du Moulin pour l'€uro symbolique, de le faire border et de signer tous les documents s'y rapportant.</p>
<p>DCM 11</p> <p>Achat abri bus</p>	<p>A l'unanimité des présents le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise Hicon 74, route de St Loup 70000 Vesoul pour la l'installation d'un abris bus sur la zone artisanale vers le centre de rencontre pour un montant de 4.972,40 € HT.</p>

<p>DCM 12</p> <p>Aménagement cimetière</p>	<p>Le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la restructuration du cimetière avec la création d'un columbarium, d'un jardin du souvenir, d'une mise à jour du cadastre du cimetière, d'un recollement des concessions.</p> <p>A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'entreprise Ad Vitam 1 rue de l'industrie 70360 Chassey les Scey et les devis correspondants.</p>
<p>DCM 13</p> <p>Contrat secrétaire de mairie</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à renouveler le contrat de la secrétaire de Mairie pour une durée de 1 an à compter du 1er avril 2019 à raison de 15 heures hebdomadaire avec une rémunération à l'indice nouveau majoré 314.</p>
<p>DCM 14</p> <p>Taux d'imposition 2019</p>	<p>Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2019 à savoir :</p> <p><sup>35</sup>/<sub>17</sub> Taxe d'habitation : 3,87 %  <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Taxe foncier bâti : 7,95 %  <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Taxe foncier non bâti : 32,48 %</p>
<p>DCM 15</p> <p>Réhabilitation du bassin nautique</p>	<p>Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du Bassin Nautique à Voray sur l'Ognon.</p> <p>Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé, il autorise le Maire à déposer les dossier de subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D.E.T.R.</li> <li>- Conseil Départemental de la Haute Saône.</li> <li>- Conseil Régional BFC</li> <li>- Leader.</li> </ul> <p>La commune s'engage à auto-financer le projet au cas où les subventions attribuées soit inférieures aux montants sollicités.</p>
<p>Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection des murs autour de l'église.</li> <li>- Isolation du bâtiment «Pompiers».</li> <li>- Résultat recensement : 874 habitants.</li> <li>- Rémunération de l'agent recenseur.</li> <li>- Fuite d'eau sur le toit de la salle polyvalente.</li> </ul>

Les Conseillers,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Roger RENAUDOT